

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

**NEUVIÈME ANNÉE N°1021 DU 17 AVRIL 2014**

1801/2014 : 213<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## LA PENSÉE DE LA SEMAINE

«L'égoïste n'est pas celui qui vit comme il lui plaît, c'est celui qui demande aux autres de vivre comme il lui plaît ; l'altruiste est celui qui laisse les autres vivre leur vie, sans intervenir».

OSCAR WILDE

**2014**

**ANNÉE DES CHÔMEURS**

**ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE**

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

DE GUADELOUPE

DEVront SE SACRIFIER

LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS

VA DIMINUER

1

**LA NATION N° 1021 / JEUDI 17 AVRIL 2014**

# LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 10

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 14

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 16

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 19

L'AGENDA page 21

Nombre de pages :23

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

## ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

**wesleyAminata.**

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

**2 LA NATION N° 1021/ JEUDI 17 AVRIL 2014**

## **SAUVER NOTRE GUADELOUPE**

**Sous la direction des conservateurs de droite et de gauche de l'ordre colonial, les guadeloupéens avaient choisi d'utiliser le système d'assistance sociale de la France pour vivre. Les promoteurs de l'assimilation soutenaient que c'est en s'intégrant et en devenant citoyens français qu'ils allaient libérer la classe ouvrière de notre pays abusivement exploitée pendant des siècles et plus généralement l'homme et la femme guadeloupéens. Même si plus personne n'ose utiliser cet argument pour défendre leur système, par contre la norme sociale française reste pour beaucoup le but à atteindre. Dans l'euphorie des trente glorieuses, les guadeloupéens ont amplement profité de cet outil qui leur a permis de disposer d'un niveau de vie décent beaucoup plus vite que les pays notamment de notre région qui ont tout misé sur leur travail pour accumuler lentement mais sûrement des ressources pour vivre. Il est de plus en plus certains que la fête à la française est finie. Les guadeloupéens maintenant drogués par l'assistance sociale se retrouvent au pied du mur. Ils sont d'autant plus paniqués qu'ils ont au cours de cette aventure ambiguë perdu l'essentiel à savoir les ressorts psychologiques sans lesquels les sursauts sont toujours difficiles. Cependant, heureusement dans la vie le pire n'est jamais certain. Il y a toujours, aussi infimes qu'ils soient des pistes, des alternatives et plus généralement une marge de manœuvre pour prendre le bon chemin celui d'une vie maîtrisée par soi et pour soi. Nous seuls seront capables de nous sauver en sauvant la Guadeloupe. Et nous en avons la possibilité.**

# AFFAIRES NATIONALES

## POLITIQUE

### LES COLLECTIVITÉS LOCALES DEVRONT SE SACRIFIER

Mauvaises nouvelles pour les nouveaux élus municipaux de la Guadeloupe . Les collectivités locales seront particulièrement touchées. 11 milliards d'euros d'économies sont attendus au cours des trois prochaines années ». Comment ? Le Premier ministre a parlé de « clarifier les compétences des collectivités et en renforcer l'efficacité ». Seuls éléments concrets évoqués par le Premier ministre dans son discours : « La suppression de la clause de compétence générale » pour les régions et les départements, « une meilleure sélection des projets financés, et une rationalisation des syndicats intercommunaux ». Manuel Valls a également déclaré qu'un futur « projet de loi de clarification des compétences des collectivités territoriales » comportera « des réformes profondes ». L'intitulé de ce texte est nouveau – et rien ne permet de savoir aujourd'hui s'il désigne le projet de loi Lebranchu prévu il y a encore peu pour être présenté ce mois-ci, ou un texte entièrement nouveau. Pas d'indication non plus sur la date à laquelle ce texte sera présenté. Un document fourni hier à la presse par les services de Matignon est en revanche un peu plus explicite. Il précise que la Dotation globale de fonctionnement sera « réformée dans le projet de loi de finances 2015 pour encourager les comportements vertueux et renforcer les mécanismes de solidarité financière entre collectivités riches et défavorisées » ; et que le Conseil national d'évaluation des normes, « mis en place avant l'été », donnera « plus de place aux élus dans la diminution des normes ». Les collectivités ne savent donc toujours pas réellement ce qui les attend, en dehors du montant de l'addition globale.

### LKP INTERPELLE LES ÉLUS SUR L'EAU

Voilà la lettre que LKP a adressé aux élus :

« En Guadeloupe, la gestion de l'eau rime avec pénurie, restriction, qualité douteuse et prix exorbitant. Et pourtant, nous vivons dans une zone géographique à forte pluviométrie, dans un pays traversé

par de très nombreuses rivières. Et cela dure depuis de nombreuses années. Et pourtant, vous avez délégué la gestion de ce précieux liquide à des spécialistes internationaux ?

Mais alors, d'où vient le problème ?

Pourquoi 50% de la ressource produite disparaît-elle à cause de la vétusté des canalisations ?

Pourquoi l'eau est-elle si chère ? Pourquoi y-t-il autant de prix différents du mètre cube ?

Pourquoi n'y-a-t-il aucune volonté de mettre en place ce véritable service public, en régie unique comme le propose le protocole LKP du 04 mars 2009 ? Mais ces spécialistes gèrent-ils réellement notre EAU en bon père de famille, au profit des Guadeloupéens ?

Ne sont-ils pas plutôt en train de nous piller et cela avec votre bénédiction, comme ils le font ailleurs ?

Oui, à quelques exceptions près : l'eau des Guadeloupéens est produite et distribuée par trois multinationales (VEOLIA : Générales des Eaux – BOUYGUES : CGSP – GELSENWASSER : Nantaises des eaux) dont les actionnaires sont là pour faire leur profit.

Ainsi, en contrepartie de la construction d'un gymnase ou autres infrastructures communales ou départementales, vous avez délibérément délégué la gestion de notre eau à des acteurs qui ne se préoccupent nullement ni de la santé, ni du bien être, ni de la qualité de vie des Guadeloupéens. YO LA POU FÈ LAJAN !

Élus de Guadeloupe, l'heure est arrivée pour se rendre compte que VEOLIA, BOUYGUES et GELSENWASSER ka kouyonné-nou. A travers le monde, c'est le même constat et la même volonté de retirer la gestion de l'eau aux mains des multinationales. Des villes comme Amsterdam, Vienne, Paris, Toulouse, Grenoble, Aix en Provence, Rouen, Munich, Malmö, .... ont repris en direct la gestion de leur eau. Aussi, tout comme en 2009, et tout comme vous vous y étiez engagé, LKP exige :

- La mise en régie directe de notre eau pour en finir avec la spéculation et revenir à un prix juste et équitable ;

- La mise en œuvre d'un audit indépendant sur le service de l'eau dans toutes les communes de Guadeloupe pour nous avoir fait passer ;
- La rénovation et le remplacement de l'ensemble des canalisations du réseau ;
- La mise en œuvre d'un véritable dispositif de « confiance » sur la qualité et la potabilité de l'eau ;

Aujourd'hui, rien tout cela n'est réalisé et la population continue de souffrir, elle en paie les conséquences ou plutôt l'inconséquence de ces mauvais choix.

Cela est insupportable ! Cela est inacceptable » .

## **ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE**

### **LES PRIX AUGMENTENT DE 0,3 % EN MARS**

Selon l'INSEE , au cours du mois de mars 2014, l'indice des prix à la consommation des ménages en Guadeloupe augmente de 0,3 %. Hormis l'énergie et les services, tous les postes participent à cette évolution. Le glissement annuel (mars 2014 par rapport à mars 2013) est de + 0,1 %. Les prix de l'alimentation augmentent légèrement de 0,1 % (+ 1,2 % sur un an). Les prix des produits frais sont en hausse de 0,2 %, cependant sur un an ils baissent de 1,5 %. Les prix des fruits et des légumes sont en baisse alors que ceux des poissons augmentent. Hors produits frais, les prix de l'alimentation continuent leur progression (+ 0,1 % ; + 1,9 % sur un an). L'indice des prix du tabac augmente (+ 0,5 % sur un mois ; + 5,7 % sur un an). Les prix des produits manufacturés renchérissent (+ 1,4 % ; + 0,4 % sur un an). Tous les prix de ce secteur sont en hausse, l'habillement et chaussures de 5,8 %, les produits de santé de 1,5 %, les « autres produits manufacturés » de 0,5 %. Les prix de l'énergie continuent de diminuer (- 0,3 % sur un mois ; - 4,9 % sur un an), conséquence de la baisse des prix des produits pétroliers (- 0,3 %). Le prix du gazole diminue de 1,5 %, tandis que celui du supercarburant reste stable. Cependant le prix de la bouteille de gaz augmente de 1,2 %. L'indice des prix des

services recule de 0,2 %. La baisse des prix des transports et communications (- 1,2 %) est partiellement compensée par la hausse des prix des services de santé (+ 0,4 %). Les prix des « autres services » de même que ceux des « loyers et services rattachés » demeurent stables ce mois-ci. Toutefois, on peut noter la baisse des prix des locations de véhicules privés (- 8,0 %). Tout indique que la déflation s'est installée en Guadeloupe .

## SANTÉ

### LES SECRETS DE L'OVULE DÉVOILÉS

Des chercheurs anglais ont identifié la protéine de l'ovule qui permet au spermatozoïde de le reconnaître et de venir s'ancrer à lui, première étape de la fécondation. Quand un ovule rencontre un spermatozoïde, ce n'est pas par hasard. Des chercheurs anglais ont découvert la protéine située sur la membrane de l'ovule qui permet au spermatozoïde de le reconnaître et de venir s'ancrer à lui, première étape de la fécondation. Une avancée détaillée dans une étude publiée mercredi dans la revue scientifique Nature. Les souris femelles dénuées de cette protéine-récepteur, baptisée Junon (du nom de la déesse de la fertilité), sont stériles, leurs ovules déficients étant incapables de fusionner avec du sperme normal pour former un oeuf, selon l'étude de Gavin Wright et ses collègues du Wellcome Trust Sanger. "Il faut attendre d'avoir la confirmation définitive de ces résultats. Mais il y a de bonnes raisons de penser que cela pourrait être le cas également chez l'homme. Cette avancée semble intéressante, car beaucoup de zones d'ombre entourent encore tout ce qui a trait à la procréation", estime le Dr Michael Grynberg, gynécologue-obstétricien, spécialisé en médecine de la reproduction. Junon est le pendant de la découverte par des chercheurs japonais en 2005 de la protéine en jeu chez le spermatozoïde, baptisée Izumo. Les observations indiquent que l'interaction entre Junon et Izumo est essentielle à la fécondation normale chez les mammifères. Et ouvre des perspectives notamment sur l'amélioration du traitement de l'infertilité. "Pour nous, cette découverte pourrait être utile dans les cas d'infertilité où l'on n'a trouvé aucune cause, estime le Dr Grynberg qui travaille sur ces questions de fertilité. Tout ce qui pourra permettre de faire baisser le pourcentage de couples dont l'infertilité est inexplicée sera forcément bénéfique, notamment pour les patients, qui ont

besoin d'un diagnostic". "Les femmes qui ont des difficultés à concevoir pourraient être testées pour savoir si elles ont des protéines Juno manquantes ou défectueuses", explique le biochimiste Gavin Wright à l'origine de ces recherches. Si cette avancée scientifique se confirme, elle pourrait alors permettre d'identifier directement les patients éligibles à la fécondation in vitro "Icsi". Cette technique consiste à injecter un spermatozoïde directement dans l'ovocyte de la femme. Un gain de temps et d'argent en évitant aux couples des traitements préalables.

## **LE CERVEAU DÉCLINE APRÈS 24 ANS**

Des chercheurs canadiens ont calculé que le déclin cognitif commencerait au milieu de la vingtaine. Mais l'expérience acquise avec l'âge permet de compenser et, surtout, un bon cerveau est un cerveau bien entretenu. Les enfants de 1990 sont-ils déjà sur le déclin? 24 ans, c'est l'âge à partir duquel notre cerveau entame sa lente chute vers le néant, affirment des chercheurs canadiens dans PlosOne . Pour ce faire, ils ont analysé la façon dont 3305 personnes âgées de 16 à 44 printemps jouaient à StarCraft 2, un jeu vidéo de guerre qui exige concentration, habileté, stratégie et vitesse. Les chercheurs se sont intéressés à la vitesse psychomotrice des joueurs, c'est-à-dire la vitesse de réaction de leur cerveau, mais aussi la rapidité à laquelle celui-ci transmet ses ordres au corps. Nombre d'études ont déjà tenté de dater le début du déclin cognitif, mais, précisent les auteurs, elles «se basent souvent sur des tâches relativement simples étudiant le temps de réaction», qui ne permettent pas d'évaluer comment, dans la vie réelle, l'expérience permet de compenser la perte de réactivité. Bonne nouvelle cependant pour tous ceux qui ont déjà franchi la vingtaine: selon les auteurs, le cerveau des joueurs de plus de 24 ans réagit certes moins vite, mais il sait aussi user d'astuces pour compenser ce déclin. Une des limites de cette étude est que seuls le sexe et l'âge des joueurs sont connus. Rien sur leur état de santé, leur niveau scolaire ou le type d'activité qui les occupent habituellement. «Or les performances cognitives sont spectaculairement liées au niveau d'étude», explique Christophe Tzourio, neurologue et épidémiologiste à l'Inserm (Université de Bordeaux), qui évoque l'hypothèse de la «réserve cérébrale»: une activité intellectuelle soutenue lors du développement cérébral, soit jusqu'aux débuts de l'âge adulte, permet de développer les synapses. Si une démence survient au grand âge, les personnes



«riches» en matière grise n'auront pas forcément moins de lésions cérébrales que les autres, mais elles auront plus de matière «saine» en réserve. Un peu comme si vous stockiez 30kilos de pommes de terre dans votre cave: même si la moitié est germée, il vous en restera toujours plus que votre voisine qui n'avait acheté qu'un petit filet...On sait par ailleurs que l'activité et la vie sociale protègent du risque de démence. Lecture, jeu vidéo, jardinage ou parties de bridge effrénées... Peu importe. Ce lien est montré par de nombreuses études, même si, précise Christophe Tzourio, on ignore si l'activité protège de la démence ou si, au contraire, c'est l'absence de démence qui encourage l'activité. Débat de l'œuf ou de la poule difficile à trancher: il faudrait pouvoir comparer, sur le long terme, deux groupes de personnes, les unes subissant un entraînement spécifique, les autres y renonçant... Et acceptant d'oublier toute activité intellectuelle le temps de l'étude. En septembre 2013, un article paru dans la très sérieuse revue Nature montrait cependant qu'un jeu vidéo intelligemment conçu pouvait «protéger» le cerveau des plus anciens. Après y avoir joué pendant une douzaine d'heures réparties sur un mois, les «cobayes» âgés de 60 à 80 ans voyaient leur concentration et leur mémoire à court terme dopées, et ces effets perduraient dans le temps; des «gammers» de 80 printemps arrivaient même à battre des jeunots de 20 ans non entraînés. L'exercice physique est lui aussi protecteur: «Les personnes âgées qui ont une activité physique régulière sont moins à risque de démence, sans que l'on sache pourquoi», précise le chercheur. Si des difficultés apparaissent, explique Christophe Tzourio, deux éléments doivent être surveillés: «Il faut s'assurer qu'il n'existe pas une pathologie sous-jacente, comme par exemple une hypothyroïdie ou une dépression, qui expliqueraient le ralentissement cognitif», mais aussi «contrôler les facteurs vasculaires: l'hypertension et le diabète entraînent des micro-lésions vasculaires qui sont accompagnées d'une augmentation du déclin cognitif». Ces pathologies doivent être traitées si elles sont présentes, avant de soupçonner une démence. Alors, tout fout-il le camp à 24 ans? Pas vraiment... «La maturation cérébrale s'étend jusqu'à 20 ou 25 ans», convient Christophe Tzourio. Quand au début du déclin... Il est très variable d'un individu à l'autre, subtil mélange de son terrain génétique, de son hygiène de vie et de la vie qu'a mené son cerveau tout au long de son existence.

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

# **A**FFAIRES MONDIALES

## **SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES**

### **CONSOLIDATION DES RELATIONS SINO RUSSES**

En pleine crise ukrainienne, le ministre des Affaires étrangères russe s'est rendu en Chine pour renforcer ses relations avec Pékin. Sergueï Lavrov, le ministre des Affaires étrangères russe, a rappelé l'importance de la coopération sino-russe lors sa visite en Chine le 15 avril. Il a rencontré Xi Jinping, le président chinois, qui l'a approuvé en soulignant que "les relations sino-russes connaissent le meilleur moment de leur histoire et ont dépassé le niveau d'une simple relation", selon le site officiel du ministère des Affaires étrangères chinois. La crise ukrainienne était à l'ordre du jour de cette visite, et le ministre russe a évoqué ce sujet aussi bien avec son homologue chinois qu'avec le président Xi. "L'Occident fait pression sur la Russie, son ministre des Affaires étrangères a choisi un moment délicat et sensible pour visiter la Chine", évoque le Huanqiu Shibao, journal officiel réputé nationaliste. Après l'annexion de la Crimée par la Russie, les réactions de la deuxième puissance économique mondiale ont été observées avec beaucoup d'attention par les médias chinois et étrangers. "D'un côté, la Chine n'a pas soutenu publiquement la Russie, mais, d'un autre côté, elle s'est abstenue, lors du vote au Conseil de sécurité des Nations unies, d'une résolution occidentale dénonçant le référendum du 16 mars en Crimée [approuvant le rattachement de ce territoire à la Russie]. La Chine est neutre sur ce dossier", commente le site du journal Takungpao, basé à Hong Kong. "Dans ce contexte, la Chine aura une meilleure position dans les négociations de contrats d'énergie avec la Russie", remarque ce site.

## **AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**

### **CUBA COMMÉMORE L'ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION DU CARACTÈRE SOCIALISTE DE LA RÉVOLUTION**

Le 16 avril des activités et des meetings ont eu lieu dans tout Cuba pour commémorer le 53e anniversaire de la proclamation du

caractère socialiste de la Révolution Cubaine par Fidel Castro lors des obsèques des victimes des bombardements lancés la veille par des avions peints aux couleurs de Cuba contre les aéroports de Ciudad Libertad, de San Antonio de los Baños et de Santiago de Cuba. À cette occasion-là, devant une foule immense, le leader de la Révolution Cubaine, Fidel Castro, a accusé les États-Unis d'entraver la marche pacifique de la nation cubaine et de vouloir détruire les ressources économiques et la vie des Cubains. Fidel Castro a alors signalé au cours du meeting qui s'est tenu aux coins des rues 23 et 12 tout près du cimetière « Colón » de La Havane que les Cubains étaient disposés à tout donner pour la Révolution naissante que qu'a confirmé la victoire cuisante infligée, en moins de 72 heures, aux mercenaires débarqués dans la Baie des cochons le 17 avril 1961.

## **UN AN DE POUVOIR POUR MADURO**

Le président du Venezuela, Nicolas Maduro, a exprimé ses remerciements, le 14 avril dernier – date du premier anniversaire de sa prise de fonction – pour le soutien reçu au cours de cette première année de présidence. « Un an après la victoire, je vous remercie tous et toutes de l'appui et de la solidarité que vous m'avez toujours témoignés. Merci ! », a-t-il écrit sur son compte twitter. Le président vénézuélien a affirmé : « Aujourd'hui plus que jamais, nous allons triompher sur le chemin de Bolivar et de Chavez. Avec foi et optimisme, nous continuerons de construire la paix, la vie et le socialisme, comme le grand destin notre Patrie ». Maduro a également souligné que pendant ses 12 premiers mois de gestion, il a consacré ses journées à « protéger avec amour notre peuple, et tout spécialement les enfants de la Patrie », rappelant qu'un 14 avril, mais en 2002, après le coup d'État perpétré par l'opposition vénézuélienne, « le peuple réussit à sauver notre commandant Hugo Chavez ». Le chef d'État vénézuélien a également rappelé que pendant cette période, il a dû faire face au sabotage économique, à la guerre contre le système électrique, à la guerre psychologique et aux « guarimbas » (troubles publics violents) qu'il a qualifiées de fascistes. La réponse de Nicolas Maduro a été d'intensifier le Plan de la Patrie conçu par Hugo Chavez, en destinant, au cours de cette première année de gouvernement, 64,1 % des revenus du pays au développement de programmes sociaux, et en étendant et en renforçant le modèle social de distribution des richesses du pays. « En un an, j'ai subi les

mêmes attaques putschistes et les sabotages commis contre notre leader bolivarien Hugo Chavez pendant ses 14 années de présidence », a-t-il dit.

## **MISE EN PLACE EN HAÏTI D'UNE CARTE D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE**

Le Directeur de l'Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA) a annoncé la mise en place d'une carte d'assurance maladie universelle en Haïti. Seront concernés dans un premier temps les secteurs organisés, notamment le secteur de la fonction publique où nous allons commencer progressivement. Cette assurance va couvrir aussi le secteur informel. À l'horizon 2017-2018, les haïtiens seront détenteurs de cette carte d'assurance maladie et seront couverts en cas de maladie. Il s'agit d'une grande avancée car sans amortisseurs sociaux il n'y aura pas de réduction de la pauvreté.

## **HAÏTI :LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU SÉNAT DIT NE PAS ÊTRE ÉTONNÉ**

Le président de la commission sénatoriale des Finances, Jocelerme Privert, n'est pas surpris des déclarations du Chef de l'Etat relatives à l'insuffisance des ressources financières. Se disant convaincu depuis plusieurs années que l'Etat est confronté à une pénurie de ressources financières, le sénateur Privert exhorte les autorités à adopter des mesures d'austérité afin de redresser les finances publiques. Il faut mettre un terme aux dépenses improductives, lance l'ex ministre Privert préoccupé par l'utilisation des fonds de Pétrocaribe. Le parlementaire fait remarquer que les fonds alloués par le gouvernement vénézuélien constituent des prêts que l'Etat devra rembourser dans les prochaines années. Le président de la commission finance affirme qu'il tire la sonnette d'alarme depuis 2011 . La situation des finances publiques est inquiétante dit-il rappelant que le ministre des finances avait depuis 2012 exhorté les ministres à décaisser des fonds uniquement pour les dépenses prioritaires de l'Etat. Les maigres ressources dans le budget doivent être l'objet d'une gestion parcimonieuse en tenant compte de la situation réelle du pays, a lancé le sénateur Privert. Il se dit préoccupé par une dégradation de la situation au cours de ces derniers mois. Attirant l'attention sur une certaine paralysie des grands chantiers dans la région métropolitaine, le sénateur Privert

juge que l'insuffisance des ressources pourrait être l'une des causes de cette situation. Les ressources publiques sont dans une situation de pénurie et cela doit être connu de tous les acteurs, a laissé entendre M. Privert qui dénonce l'augmentation des dépenses de fonctionnement des ministères dans le budget.

## **UKRAINE**

### **VERS UN ACCORD SUR L'UKRAINE ?**

A Genève un accord avec les Etats Unis, l'Union Européenne et l'Ukraine aurait été trouvé sur les étapes pour une désescalade de la crise en Ukraine. Le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, a annoncé jeudi à Genève un accord avec les États Unis, l'Union Européenne et l'Ukraine sur les étapes pour une désescalade de la crise en Ukraine. Une information à prendre avec beaucoup de précaution compte tenu des effets d'annonces qui se sont multipliés ces derniers jours sans accord véritable. « Toutes les parties doivent s'abstenir d'actions violentes, d'actes d'intimidation ou d'actions provocatrices », peut-on tout de même lire dans une déclaration commune des ministres des Affaires étrangères ukrainien, russe, américain et européen qui se sont rencontrés toute la journée dans la ville suisse. « Tous les groupes armés illégaux doivent être désarmés; tous les bâtiments occupés illégalement doivent être restitués à leurs propriétaires légitimes », ajoute le texte. Les pourparlers réunissaient le chef de la diplomatie ukrainienne Andriy Dechtchitsia, son homologue russe Sergueï Lavrov, le secrétaire d'État américain John Kerry et la porte-parole de l'Union européenne pour les Affaires étrangères, Catherine Ashton. Sergueï Lavrov a souhaité pour sa part l'ouverture immédiate d'un vaste dialogue national en Ukraine. Il a préconisé les réformes de décentralisation dans le pays, une plus grande autonomie pour les régions et ajouté que les participants aux pourparlers avaient convenu de poursuivre les discussions dans des cadres différents.

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**

# MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

## ASIE

Les Bourses asiatiques progressent légèrement ce jeudi matin, partagées entre un discours de "colombe" de Janet Yellen, la crise ukrainienne et des résultats décevants de Google et IBM. A Tokyo, l'indice Nikkei prend 0,23% à l'approche de la clôture, après son vif rebond de 3% hier, tandis que Hong Kong progresse de 0,3% en séance, Taiwan avance de 0,2%. En légère baisse, le Shanghai Composite cède 0,2% et Séoul perd 0,1%. Enfin, Sydney monte de 0,6%, Singapour est à l'équilibre (+0,04%) et Bombay (indice BSE Sensex) avance de 0,9%. Hier, la présidente de la Fed Janet Yellen a laissé entendre que la Fed poursuivrait encore longtemps sa politique de taux très bas, tant que le chômage ne sera pas fortement réduit et que l'inflation n'aura pas retrouvé un rythme plus soutenu (la hausse des prix est tombée autour de 1%). Selon Mme Yellen, la Fed se préoccupe actuellement davantage du risque d'une inflation trop basse que d'une hausse des prix remontant au-dessus du seuil des 2% fixé par la Fed. Elle envisage par ailleurs un retour au quasi-plein emploi dans "un peu plus de deux ans", avec un [taux de chômage] de 5,2% à 5,6% contre 6,7% actuellement. Enfin, les investisseurs suivent avec inquiétudes les valeurs technologiques, dont ils craignent qu'elles ne soient encore surévaluées malgré leur récente correction... Les marchés sont aussi attentifs aux développements de la crise ukrainienne. Ce jeudi se tient à Genève une réunion cruciale entre les dirigeants russes, américains et européens, tandis que sur le terrain, l'est de l'Ukraine menace toujours de basculer dans le chaos et la guerre civile...

## ÉTATS UNIS

Wall Street a terminé sa course en ordre dispersé ce jeudi soir, permettant ainsi au Nasdaq et au S&P500 d'enregistrer une quatrième séance consécutive de progression. La séance a été marquée par une avalanche de publications trimestrielles d'entreprises américaines, avec Goldman Sachs, Google, IBM, Morgan Stanley, PepsiCo ou encore General Electric. Sur le front économique, les inscriptions hebdomadaires nouvelles au chômage ressortent un peu moins élevées que prévu, et l'indice d'activité

manufacturière régionale de la Fed de Philadelphie s'affiche en forte hausse. A noter que Wall Street sera fermé demain pour le "Good Friday". Le DJIA a reculé de 0,10% à 16.408 pts, le Nasdaq a gagné 0,23% à 4.095 pts, et le S&P500 a progressé de 0,14% à 1.865 pts. Sur l'ensemble de la semaine (de quatre séances), le DJIA a repris 2,3%, le Nasdaq a rebondi de 2,4% et le S&P500 a progressé de 2,7% . Le Département US au Travail vient d'annoncer que les inscriptions hebdomadaires nouvelles au chômage, sur un rythme ajusté des variations saisonnières, ont augmenté de 2.000 sur la semaine antérieure à 304.000.

## EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en hausse jeudi, alors qu'elles avaient lâché un peu de lest à la mi-journée, saluant des résultats de sociétés encourageants aux Etats-Unis, tels ceux de Morgan Stanley, Goldman Sachs ou encore General Electric, avant un long week-end pascal de quatre jours. Elles ont également apprécié une bonne statistique du chômage aux Etats-Unis; les inscriptions hebdomadaires au chômage y ont certes augmenté mais moins que prévu. À Paris, le CAC 40 a gagné 0,59% à 4.431,81 points. Le Footsie britannique a pris 0,62% et le Dax allemand 0,99%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 avançait de 0,53% et le FTSEurofirst 300 de 0,46%. Ces résultats ont encouragé les valeurs cycliques et l'indice de l'automobile a réalisé la meilleure performance sectorielle avec un gain de plus de 2%, suivi par celui des loisirs et du tourisme (+1,7%) et celui des financières (+1,15%).

## CHANGE

L'euro se maintenait en hausse jeudi face à un dollar gêné par des commentaires de la présidente de la Réserve fédérale américaine (Fed) sur le maintien de bas taux d'intérêt pendant encore longtemps, dans un marché sans élan à la veille du long weekend pascal. Vers 16H00 GMT l'euro s'échangeait à 1,3837 dollar, contre 1,3815 dollar mercredi à 21H00 GMT. La monnaie européenne montait également face au yen à 141,45 yens contre 141,28 yens mercredi soir. Le dollar se stabilisait face à la devise japonaise à 102,23 yens contre 102,25 yens la veille au soir. La présidente de la Réserve fédérale américaine Janet Yellen a estimé mercredi que l'économie des États-Unis aurait besoin de taux d'intérêt bas encore

longtemps même si des progrès "sensibles" ont été faits du côté du chômage. Vers 16H00 GMT, la livre britannique reculait face à l'euro, à 82,30 pence pour un euro, après avoir atteint vers 00H15 GMT 82,15 pence, son niveau le plus élevé depuis le 6 mars. La livre britannique montait face au billet vert, à 1,6811 dollar pour une livre, après être montée vers 08H00 GMT jusqu'à 1,6842 dollar, son maximum depuis novembre 2009. La monnaie britannique restait portée par la baisse du taux de chômage au Royaume-Uni sous la barre des 7% fin février, à son plus bas niveau en cinq ans. La monnaie helvétique se stabilisait face à l'euro, à 1,2189 franc suisse pour un euro, et montait face au dollar, à 0,8809 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2187 yuans pour un dollar jeudi, contre 6,2220 yuans mercredi. L'once d'or a terminé à 1.299 dollars au fixing du soir, contre 1.301,50 dollars mercredi soir.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les prix du pétrole ont fini en hausse jeudi, aidés par de bons chiffres économiques américains dans un marché sur le qui-vive à l'orée du long week-end de Pâques, sur fond de craintes persistantes sur la situation en Ukraine. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en mai s'est adjugé 54 cents, à 104,30 dollars sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), à son plus haut niveau depuis début mars. Les prix ont trouvé d'emblée du soutien jeudi dans l'afflux de bonnes nouvelles économiques, a relevé Carl Larry, de Outlooks Oil and Opinion.

## **RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

### **MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT**

### **EXPULSION ET RECOURS DE LA FORCE PUBLIQUE**

Terminée depuis le 31 mars dernier en France, la trêve hivernale des expulsions locatives a mis à l'abri, pendant quelques mois, plusieurs milliers de locataires menacés d'éviction pour impayés. Toutefois, en dehors de cette « trêve », ont été mises en places des procédures d'urgence permettant au propriétaire de faire constater la résiliation du bail et, ainsi, d'obtenir du juge l'expulsion du locataire qui ne paie pas son loyer. Ces mêmes outils sont également mis à la disposition du propriétaire en cas d'occupation



sans droit ni titre. Pour autant, même avec un jugement exécutoire, le recours à la force publique s'impose parfois. A ce titre, il convient de souligner que si ce concours est obligatoire pour assurer l'exécution de la décision d'expulsion, toutefois, il reste soumis à des conditions strictes. Aux termes des articles L. 412-1, et L. 412-5 du Code des procédures civiles d'exécution : " Si l'expulsion porte sur un local affecté à l'habitation principale de la personne expulsée ou de tout occupant de son chef, elle ne peut avoir lieu qu'à l'expiration d'un délai de deux mois qui suit le commandement, sans préjudice des dispositions des articles L. 412-3 à L. 412-7. Toutefois, le juge peut, notamment lorsque les personnes dont l'expulsion a été ordonnée sont entrées dans les locaux par voie de fait ou lorsque la procédure de relogement effectuée en application de l'article L. 442-4-1 du code de la construction et de l'habitation n'a pas été suivie d'effet du fait du locataire, réduire ou supprimer ce délai." Ainsi, dans le cas où l'expulsion porte sur un local affecté à l'habitation principale de la personne expulsée, celle-ci ne peut avoir lieu, sauf exception, qu'à l'expiration d'un délai de deux mois à compter du commandement d'avoir à libérer les locaux. En outre, il ressort des nouvelles dispositions de l'article L. 412-5 issu de la loi dite « ALUR » du 24 mars 2014 (n°2014-366) que, dès le commandement d'avoir à libérer les locaux, l'huissier de justice chargé de l'exécution de la mesure d'expulsion doit saisir le représentant de l'Etat dans le département. Partant, « à défaut de saisine du représentant de l'Etat dans le département par l'huissier, le délai avant l'expiration duquel l'expulsion ne peut avoir lieu est suspendu. » S'agissant de la date de la demande de concours de la force publique, il est acquis qu'en droit « le concours de la force publique ne peut être légalement accordé avant l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la réception par le préfet du commandement d'avoir à quitter les lieux antérieurement signifié à l'occupant ». La jurisprudence a d'ailleurs précisé à de nombreuses reprises que « le concours de la force publique ne peut être légalement accordé avant l'expiration du délai de deux mois qui suit la notification au préfet du commandement d'avoir à quitter les lieux antérieurement signifié à l'occupant ». Ainsi, « le préfet saisi d'une demande de concours moins de deux mois avant l'expiration de ce délai, qu'il doit mettre à profit pour tenter de trouver une solution de relogement de l'occupant, est légalement fondé à la rejeter en raison de son caractère prématuré ; qu'il appartient alors à l'huissier de renouveler sa demande à l'expiration du délai de deux mois suivant la notification du commandement ; que le préfet

dispose alors d'un délai de deux mois pour se prononcer sur la demande et qu'en l'absence de réponse à l'expiration de ce délai, celle-ci est réputée avoir été rejetée ; que le refus même légalement opposé d'accorder le concours de la force publique engage la responsabilité de l'Etat » . Pour autant, par un arrêt récent en date du 18 décembre 2013 (n°363126), le Conseil d'Etat a précisé qu'une demande de concours de la force publique effectuée même prématurément est valable et donc susceptible d'engager la responsabilité de l'Etat en cas de refus implicite non motivé. En l'occurrence, à la suite de l'ordonnance prononçant l'expulsion d'occupants sans titre d'un appartement appartenant à une société, cette dernière avait notifié au Préfet du Val-de-Marne le commandement de quitter les lieux signifié aux occupants. Le Préfet avait alors accusé réception de cette notification le 16 juin 2008 mais n'avait pas répondu à la demande de réquisition de la force publique le 12 août de la même année. Selon le Conseil d'Etat, s'il est constant que « le préfet saisi d'une demande de concours avant l'expiration de ce délai, qu'il doit mettre à profit pour tenter de trouver une solution de relogement de l'occupant, est légalement fondé à la rejeter, par une décision qui ne saurait engager la responsabilité de l'Etat, en raison de son caractère prématuré », pour autant, « lorsque, à la date d'expiration du délai, la demande n'a pas été rejetée pour ce motif par une décision expresse notifiée à l'huissier, le préfet doit être regardé comme valablement saisi à cette date ; qu'il dispose alors d'un délai de deux mois pour se prononcer sur la demande ; que son refus exprès, ou le refus implicite né à l'expiration de ce délai, est de nature à engager la responsabilité de l'Etat ; » S'agissant plus précisément des motifs pouvant être opposés par la Préfecture à l'occasion de son refus de recourir à la force publique, le Conseil d'Etat vient également de préciser, par un arrêt du 25 juillet 2013 (n°347456), que l'obligation d'apporter le concours de la force publique vaut à l'égard de la personne visée par cette décision mais aussi de tous les occupants de son chef. Par conséquent, n'est pas légale une décision du Préfet qui se borne à refuser le concours de la force publique aux motifs tirés de ce que le jugement d'expulsion ne visait qu'une seule personne et pas les occupants de son chef. Dans cette hypothèse, le Conseil d'Etat a d'ailleurs estimé que l'Etat devait être condamné à verser au propriétaire une indemnité « au titre de sa responsabilité résultant du refus que le Préfet de police a opposé à sa demande de concours de la force publique ». Cette affaire avait été renvoyée pour être jugée devant le Tribunal

administratif de Paris. Au vu de ces dernières décisions, on constate donc que la jurisprudence administrative tend à faciliter les actions des propriétaires qui sont souvent contraints d'engager la responsabilité de l'Etat face aux refus de concours de la force publique.

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

# TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

### INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

### INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

### POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

### OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand ( 2 732 )

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

## DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 ( **4895** ménage et **3572** administration )

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

## PRIX

FÉVRIER 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

## EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) en février 2014:68 810 ( +0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 ( - 3,9 % sur trois mois ).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

[http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire\\_economique\\_c/](http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/)

## AGENDA DU MOIS D 'AVRIL 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de mars 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de mars 2014.

### AVRIL 01

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

## **AVRIL 05**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014.
- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

## **AVRIL 08**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

## **AVRIL 12**

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

## **AVRIL 15**

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.
- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution

exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant. • Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

## **AVRIL 20**

• Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande). • Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

## **AVRIL 25**

• Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

## **AVRIL 30**

• Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes. • Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue. • Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n° 1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) .

**LA NATION À VOTRE SERVICE**